

## Haïti

In 2012, Haïti a fait des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement haïtien a créé une Commission nationale pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, créé un groupe de travail interministériel sur la traite des personnes et élargi la base de données nationale de protection des enfants afin d'inclure les catégories d'enfants vulnérables, y compris des *restaveks*. Le gouvernement a également continué à améliorer l'accès à l'éducation en inscrivant 200 000 nouveaux élèves au cours de l'année scolaire 2012. Malgré ces efforts, il ne dispose toujours pas de législation adéquate pour remédier aux pires formes de travail des enfants. Le Code du travail ne prévoit pas d'âge minimum pour le travail domestique, ce qui rend les enfants vulnérables au travail dans ce secteur. La Loi de 2003 comporte de sérieuses lacunes car elle interdit l'utilisation des enfants aux fins de travail forcé, d'exploitation sexuelle commerciale, d'activités illicites et de travaux dangereux, mais ne prévoit pas de sanctions en cas d'infraction. Un projet de loi sur la traite des personnes, en suspens au Parlement depuis plusieurs années, n'a toujours pas été adopté. Les programmes de protection sociale pour lutter contre l'exploitation des enfants par le travail sont eux aussi insuffisants. Les enfants en Haïti continuent de participer aux pires formes de travail, en particulier dans le travail domestique et les travaux agricoles dangereux.

**Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes permettraient de progresser sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants en Haïti :**

Domaine	Mesures proposées	Année(s) pour laquelle/lesquelles la/les mesure(s) est/sont recommandée(s)
Lois et règlements	Amender la législation pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procurer une protection complète aux enfants contre le travail dans des activités dangereuses, notamment en complétant la liste des emplois dangereux interdits aux enfants et en l'adoptant.</li> <li>• Établir un âge minimum pour le travail domestique et fixer des sanctions pour l'emploi comme domestiques d'enfants ne l'ayant pas atteint.</li> </ul>	2009, 2010, 2011, 2012
	Amender la Loi de 2003 relative à l'interdiction et à l'élimination de toutes formes d'abus, de violence, de mauvais traitements ou de traitements inhumains contre les enfants afin qu'elle comprenne des sanctions pénales pour infraction à la Loi.	2011, 2012

Domaine	Mesures proposées	Année(s) pour laquelle/lesquelles la/les mesure(s) est/sont recommandée(s)
Lois et règlements	Adopter la loi de lutte contre la traite et veiller à ce qu'elle inclue des sanctions pénales pour la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.	2011, 2012
	Rendre la scolarité gratuite et obligatoire pour tous les enfants comme l'exige la Constitution d'Haïti.	2012
	Relever l'âge de la scolarité obligatoire afin qu'il corresponde à l'âge minimum pour travailler et prévoir des sanctions pour toute personne empêchant des enfants, y compris des travailleurs domestiques, de fréquenter l'école.	2009, 2010, 2011, 2012
Coordination et mise en application	Affecter des ressources suffisantes pour renforcer les capacités du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, de l'Institut du Bien-être social et des Recherches (IBESR) et de la Brigade de protection des mineurs (BPM) de la Police nationale d'Haïti (PNH) pour assurer l'application efficace de la législation.	2009, 2010, 2011, 2012
	Publier des statistiques concernant les enquêtes menées sur les infractions en matière de travail des enfants, les infractions ayant été identifiées, les sanctions imposées et appliquées ainsi que celles auxquelles il a été mis un terme.	2010, 2011, 2012
	Publier des rapports sur les enquêtes, les poursuites judiciaires ou les condamnations imposées aux trafiquants, en ventilant les données pour faire ressortir les cas impliquant des enfants.	2009, 2010, 2011, 2012
Politiques	Évaluer l'impact des politiques existantes en matière d'éducation et de protection de l'enfance sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2009, 2010, 2011, 2012
Programmes sociaux	Continuer à mettre en œuvre et amplifier la base de données nationale sur la protection de l'enfance pour permettre de réduire la vulnérabilité des enfants à la traite et de mieux identifier les enfants des rues déplacés et les <i>restaveks</i> .	2010, 2011, 2012
	Évaluer l'impact potentiel des programmes existants de protection sociale portant sur le travail des enfants.	2010, 2011, 2012
	Continuer à affecter en priorité des ressources à la mise en place d'un système éducatif capable de procurer un accès gratuit à une éducation de qualité à	2009, 2010, 2011, 2012

Domaine	Mesures proposées	Année(s) pour laquelle/lesquelles la/les mesure(s) est/sont recommandée(s)
Programmes sociaux	tous les enfants, une attention particulière étant portée aux possibilités d'éducation dans les zones rurales, où les enfants sont très vulnérables à la traite et risquent de devenir des <i>restaveks</i> .	2009, 2010, 2011, 2012
	Mettre en place des programmes de lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment sous ses formes dangereuses dans l'agriculture et continuer à mettre en place des programmes portant sur le travail domestique.	2010, 2011, 2012